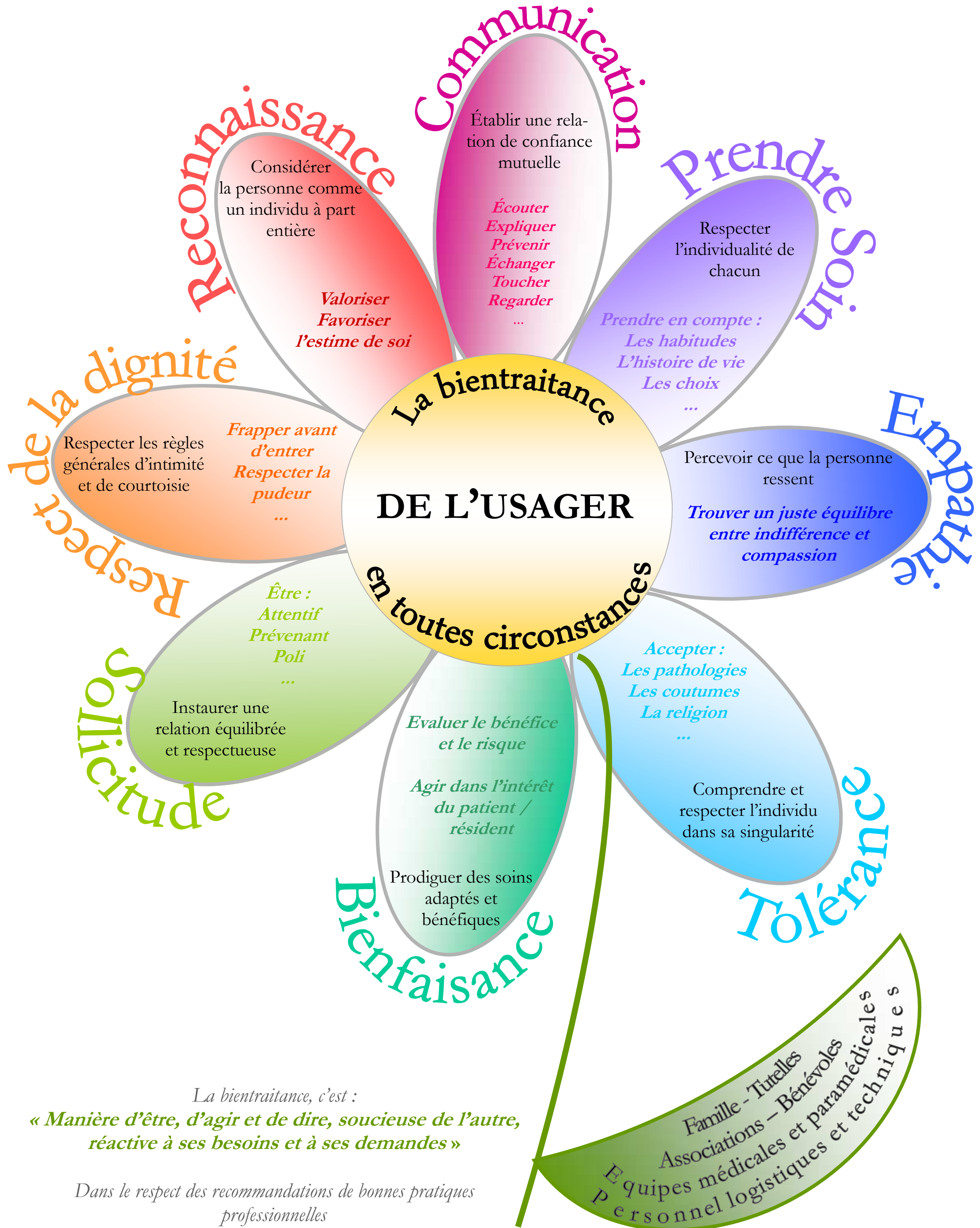


CHARTRE DE BIEN-TRAITANCE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE BELLÊME



La bientraitance, c'est :

« Manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes »

Dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles